

Exercice de l'option de vente par Sequana et signature d'un contrat de cession et d'acquisition par Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd. portant sur l'intégralité des actions Antalis détenues par Sequana

Antalis a été informée de l'exercice de l'option de vente par Sequana et de la signature, le 19 mai 2020, du contrat de cession et d'acquisition conclu entre Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd. (« KPP ») et Sequana, actionnaire majoritaire d'Antalis, par lequel Sequana céderait l'intégralité des actions Antalis qu'elle détient représentant 75,2 % du capital et 82,5 % des droits de vote d'Antalis (sur la base un capital composé de 71 000 000 actions et 129 490 457 droits de vote au 30 avril 2020) au prix de 0,10 euro par action.

KPP et Bpifrance Participations ont déjà signé, le 31 mars 2020, un contrat d'acquisition par lequel Bpifrance Participations céderait l'intégralité des actions Antalis qu'elle détient c'est-à-dire 6 064 946 actions Antalis, soit 8,5 % du capital et des droits de vote, pour un prix de 0,40 euro par action, sous réserve du transfert effectif des actions détenues par Sequana à KPP.

Le transfert effectif des actions Antalis à KPP reste soumis à la satisfaction de diverses conditions suspensives dont la levée par Bpifrance Participations et Impala Security Solutions B.V. des nantissements sur les actions Antalis actuellement détenues par Sequana. L'opération n'est pas soumise à l'approbation d'une autorité de la concurrence française, européenne ou étrangère.

Concomitamment à la signature du contrat de cession et d'acquisition, Antalis et KPP ont signé une convention fixant, entre autres, les modalités d'une offre publique d'achat simplifiée libellée au prix de 0,73 euro par action (l'« Offre ») devant être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers après le transfert effectif des actions Antalis à KPP et visant l'intégralité des titres Antalis non détenus à la date de l'Offre par KPP. KPP a l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire au même prix, si les conditions prévues par la loi et la réglementation sont remplies.

Il est rappelé qu'un accord de restructuration a été signé le 31 mars 2020 entre KPP, Antalis et les créanciers d'Antalis, prévoyant le refinancement de 100 millions d'euros du montant du crédit syndiqué d'Antalis au moyen d'un nouveau financement consenti par la banque japonaise Mizuho, ainsi que l'abandon du montant de la créance restante du crédit syndiqué. Cet accord de restructuration et l'abandon de créance sont également subordonnés, notamment, à la réalisation de l'acquisition par KPP des actions Antalis détenues par Sequana et Bpifrance Participations.

**À propos d'Antalis**

Antalis (Euronext Paris : ANTA) est le premier groupe de distribution professionnelle de Papiers (n°1 mondial hors États-Unis) et de produits d'Emballage industriel et le deuxième distributeur de supports pour la Communication Visuelle en Europe. Avec un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros en 2019, le groupe emploie 4 700 personnes au service de plus de 115 000 clients, entreprises et imprimeurs, dans 39 pays. Via ses 117 centres de distribution, Antalis effectue environ 11 000 livraisons chaque jour dans le monde et a distribué 1,1 million de tonnes de papiers en 2019.

**Contact Analystes & Investisseurs**

Steve McCue

+33 (0)1 58 04 21 90

[contact@antalis.com](mailto:contact@antalis.com)

[www.antalis.com](http://www.antalis.com)

**Contact Presse**

Image Sept

Claire Doligez

+33 (0)1 53 70 74 25

[cdoligez@image7.fr](mailto:cdoligez@image7.fr)